

**APPEL A PROJETS 2010**  
**Date limite d'envoi des dossiers : 30 mars 2010**

**ORIENTATION GENERALE**

Créée en 1998, la Fondation d'Entreprise GlaxoSmithKline France a pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des soins, **dans le domaine des maladies infectieuses** dans les pays en développement.

Dans le cadre de cet appel à projets 2010, elle soutiendra **des programmes en direction d'équipes soignantes visant à l'amélioration de la santé des femmes et des enfants dans les pays en développement et principalement en Afrique sub-saharienne** selon ses principes d'intervention :

- Soutenir des actions qui favorisent l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins et aux traitements des populations.
- Agir concrètement dans les pays en développement auprès des équipes soignantes et des populations pour améliorer et faire évoluer les infrastructures de prise en charge et de soins.
- Privilégier des actions démonstratives et innovantes qui montrent l'efficacité d'approches originales et qui puissent être reproduites.

Dans tous les cas, la caution, le soutien ou l'engagement des autorités locales seront recherchés.

**DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES**

Considérant la situation sanitaire locale, les ressources existantes et les priorités de santé publique des pays concernés, **le soutien à des programmes menés à partir de centres de soins prenant en charge les femmes et les enfants**, pour améliorer globalement leur santé et leur espérance de vie sera considéré comme prioritaire.

En fonction des situations, **ces actions concerneront prioritairement :**

**La lutte contre le VIH/sida**

*Le financement de la Fondation GSK pourra porter notamment sur les volets suivants :*

- Activités de prévention de la transmission de l'infection à VIH de la mère à l'enfant
- Actions de sensibilisation
- Actions de prévention (supports éducatifs...), activités de dépistage volontaire
- Aide à la réhabilitation des infrastructures de soins et de laboratoires
- Activités de soins comprenant le suivi biologique
- Accompagnement des patients par des activités d'éducation thérapeutique
- Mise en place de programme de décentralisation des activités.
- Développement de programme de suivi garantissant le maintien de la qualité de ces interventions dans le temps
- Aide au suivi des activités, par la mise en place de critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation

- Et plus généralement tous programmes visant à permettre l'accès aux soins et améliorer leur qualité

### **La lutte contre le paludisme**

:

- Programmes visant à favoriser et faciliter l'accès aux traitements chez les femmes enceintes
- Activités qui concourent à accélérer la prise en charge des enfants pour améliorer leur prise en charge thérapeutique
- Activités qui visent la décentralisation des programmes
- Programmes visant à l'appropriation des mesures de prévention par la communauté pour en assurer la pérennité
- Et plus généralement, tous programmes visant à faciliter et permettre une meilleure intégration des programmes déjà existants dans ce domaine

**Les pays considérés comme prioritaires** pour ce volet de lutte contre le paludisme sont : le Bénin, le Togo, le Cameroun.

### **La lutte contre les autres maladies infectieuses** (tuberculose notamment)

#### **L'amélioration de la couverture vaccinale**

Et plus généralement, **l'amélioration de la qualité des soins, notamment ceux qui concernent la santé maternelle et infantile.**

Dans le cadre de ces programmes, le couplage avec des projets de financement des soins sous forme de **micro-crédit / micro-assurance** sera recherché.

Un même programme peut comporter une demande de soutien sur plusieurs volets.

A l'issue de la réalisation de ces programmes, l'objectif est d'atteindre une amélioration mesurable des indicateurs de morbidité et de mortalité concernant les femmes et les enfants en ayant un impact sur les principaux déterminants de ces indicateurs de santé.

**Pour les programmes déjà en cours**, priorité sera donnée aux pays où la mise en place de ces activités a permis d'améliorer de manière tangible la prise en charge des patients et aux équipes qui ont démontré leur capacité à pérenniser et diffuser ce programme.

**La coordination du programme avec les autres intervenants, partenaires du développement spécialisés dans les domaines de la santé et connexes devra être détaillée.**

#### **MODALITES DE PARTENARIAT**

La Fondation peut financer ces différents besoins, mais n'apporte pas directement l'assistance technique qui peut être nécessaire à la réalisation de ces actions.

La Fondation peut également intervenir comme un partenaire financier privé, aux côtés des autres partenaires financiers institutionnels pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle des actions planifiées.

L'action de la fondation peut ainsi être complémentaire des autres initiatives qui ont pour objectif d'améliorer l'accès aux soins et aux traitements dans ce domaine.

**Fondation d'entreprise de droit français, la fourniture ou le financement de médicaments ainsi que les activités de recherche clinique ou thérapeutique ne relèvent pas de l'objet de la Fondation GSK.**

#### **DUREE DU PU PROGRAMME**

Les projets seront présentés sur une durée maximale de 24 mois. Le premier versement financier aura lieu à la date de signature de la convention de partenariat.

#### **PROMOTEURS**

Les promoteurs de ces projets peuvent être aussi bien :

- Des organismes publics (Gouvernement, Ministère de la santé, Programme National de Lutte contre le Sida, Hôpital public ou formation sanitaire, ...)
- Que des organismes privés (Centres de soins privés ou associatifs ; Services de santé d'entreprise, Associations non gouvernementales ...)

#### **CRITERES DE SELECTION DES PROJETS SOUMIS**

Les projets dont les demandes de subvention entre dans les domaines d'actions prioritaires seront étudiés par des membres du Conseil Scientifique.

Lors de l'évaluation du projet, les membres du Conseil s'attacheront à vérifier les critères suivants :

- **La faisabilité** : capacité technique et organisationnelle des promoteurs à assurer la réalisation effective des soins. Le promoteur devra s'assurer de la disponibilité et de la motivation de l'équipe chargée d'élaborer, suivre et évaluer le programme proposé en nommant notamment un coordonnateur de projet.
- **La cohérence** : adéquation entre les activités décrites dans le cadre du programme avec les priorités de l'appel à projets.
- **L'équité** : absence de discrimination des populations qui pourront bénéficier du programme.
- **La pérennité** : démontrer les capacités du projet à s'inscrire dans une démarche pérenne et qui puisse à terme devenir autonome.

#### **CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS**

Date limite de réception des dossiers : **30 mars 2010**

Evaluation des dossiers par le Conseil Scientifique : **Mai 2010**

Avis du Conseil d'Administration : **Juin 2010**

Réponse Fondation GSK : **Juillet 2010**

#### **CONSTITUTION DU DOSSIER DE SOUMISSION**

Les dossiers comprendront :

Un **courrier officiel** de demande de financement signé par le Responsable de l'organisation sur papier à en tête

Un **formulaire de demande de financement** complété (en annexe)

Un **document de présentation du projet** (n'excédant pas 20 pages en dehors des annexes) et comportant au moins les points suivants :

- **Nom de l'organisation** et responsable du programme
- **La présentation de l'organisation** soumettant le programme
- **Le titre**
- **Le contexte local** et la justification
- **Les sites concernés** et la population cible
- **Les objectifs du programme**
- **Le déroulement des activités** et le plan d'action opérationnel sur la durée du programme
- **Le budget prévisionnel** du programme par année et par poste budgétaire
- **Les co-financements** et les partenaires impliqués (degré d'implication des partenaires et les postes financés) et articulation entre les différents programmes.
- **La méthode d'évaluation** du programme

#### **ENVOI DES DOSSIERS**

Les dossiers sont à adresser **par voie électronique avant le 30 mars 2010** à l'adresse e-mail suivante :

Email : <mailto:laurianne.l.beauvais-remigereau@gsk.com>

**Pour toutes informations complémentaires à l'élaboration de votre projet, vous pouvez contacter :**

Laurianne Beauvais-Remigereau  
Tel : 00 33 1 39 17 89 44